Pierre Husenot Desenonges, Eugène de Labrotte de Varaille-Sommières, Pierre Martel, André Staut, Sigebert Waharte.

Sont en outre admissibles de droit, comme ayant été déclarés admissibles les années précédentes : MM. Marcel Allouin, Lucien Blanchet, Emile Carbonnier, Maurice Poisonnier.

CONSULTATIONS pour Maladies des Femmes et des enfants par Madame BERNSON, Docteur en Médecine, tous les Mardis et Samedis, de 4 h. à 5 h. 1/2, à l'*Hôtel Ferraille*, ROUBAIX. 4423

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Roubaix, 28 juin 1902.

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

« Charbonnier est maître chez soi », disait-on autrefois. Cela n'est plus vrai depuis qu'une bande de marchands et de mendiants s'est abattue sur Roubaix, forçant toutes les portes à s'ouvrir devant eux.

Voyez l'ennui de cette bonne mère de famille, en train d'écumer le pot-au-feu ou obligée de faire la toilette de son nouveau né, et que la sonnette appelle brusquement à la porte.

Pour voir qui ? Pour entendre quoi ? — « ... des couvertures, madame ? — Pas de vassagues ? — Des poireaux, une petite charité, ou (ironie suprême) des rasoirs à repasser ?... »

Comme tous les Roubaisiens n'ont pas encore le moyen de se payer des concierges, il faut espérer que la police mettra bon ordre à cet abus.

En vous priant de bien vouloir donner de la publicité à ma protestation, je vous présente, Monsieur le Directeur, avec tous mes remerciments, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Un de vos lecteurs assidus.

LE TAPAGE NOCTURNE A ROUBAIX

Roubaix, le 28 juin 1902.

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

Un arrêté municipal, toujours existant, interdit le tapage dans les rues de la ville après neuf heures du soir.

Pourquoi cet arrêté n'est-il plus appliqué et pourquoi tolère-t-on les chants, moins quelquefois, et les cris, plutôt discordants, des poètes ivres et de certaines jeunes gens que cet exercice amuse, à tel point que les dimanches et jours de fête le vacarme dure parfois toute la nuit ?

Pour la tranquillité de le repos des habitants, il serait bon que la police en revenât à une application plus sévère de l'arrêté et soit moins bienveillante à l'égard des tapageurs.

En ce moment où la chaleur se fait sentir assez vivement, certains sociétés de trompettes font leurs répétitions dans leurs locaux, fenêtres grandes ouvertes et jettent aux échos des alentours, jusqu'à une heure parfois fort avancée, leurs plus belles sonneries ! Les répétitions exécutées dans ces conditions peuvent arriver, par leur longueur, à gêner les voisins.

Je crois qu'il suffit de signaler aux membres de ces sociétés, pour lesquelles j'ai beaucoup de sympathie, l'inconvénient en question pour qu'ils le fassent cesser de suite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Un ami du repos public.

LES PLATANES DU BOULEVARD DE TOURCOING A ROUBAIX

Tourcoin, le 23 juin 1902.

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

Les platanes du boulevard de Tourcoing à Roubaix se meurent. Les feuilles se recroquevillent, se dessèchent et tombent. Il paraît que ces arbres sont attaqués par un petit insecte appelé le gallerupe. Déjà les petites branches sont prises et bientôt les grosses y passeront si un remède énergique n'est appliqué sur le champ. Mais quel remède faudrait-il ? Voilà la question. Il est probable que l'administration l'ignore aussi. Mais ne serait-il pas possible à l'administration municipale de consulter à ce sujet les jardiniers chefs de la ville de Paris qui ont à Lumelle de magnifiques plantations de platanes ?

Un ami des arbres.

TOUJOURS A PROPOS DE LA PHILHARMONIQUE DE QUESNOY-SUR-DEULE

Quesnoy-sur-Deûle, le 27 juin 1902.

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

Ce n'est pas sans être profondément surpris que j'ai lu dans votre journal de ce jour, la protestation d'un groupe de membres honoraires de la société philharmonique.

J'avoue que j'ignorais complètement qu'il existât encore dans la société des membres pour exprimer tous les regrets que leur a causés le départ d'un certain nombre de musiciens. Il me semble que leur protestation eut été plus à sa place à l'époque des divisions qu'à l'heure actuelle, où tout est rentré dans le calme. Leur qualité de membres honoraires leur prêtait alors d'intervenir avec efficacité auprès des quelques membres de la Commission qui restaient dans l'indifférence et d'exiger d'eux les dispositions voulues nécessaires par la situation. Si ces messieurs avaient agi de la sorte, ils n'auraient pas à exprimer aujourd'hui les regrets qui sont bien superflus.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Un lecteur du « Journal de Roubaix ».

LA CONFIANCE
Brasserie-Malterie, Entrepôt de Vins et Spiritueux
73, rue Ma Campagne, Roubaix
est la Société coopérative la plus importante de toute la région, celle qui réalise les plus beaux bénéfices.
Remise immédiate de 28 0/0 soit 7 fr. 95 à la roudelle de bière première qualité.
Les actions de fondation qui valent 200 francs peuvent être payées au moyen des bénéfices et par la vente des 9 actions de travail qui y sont attachées. Ces actions de travail, d'une valeur de 20 francs chacune, sont remises immédiatement à l'actionnaire qui vient s'inscrire au *siège social*.
78, rue Ma Campagne
ROUBAIX

JEUNESSE CATHOLIQUE DU PAS-DE-CALAIS

Excursion à Paris les 13 et 14 juillet

L'Association de la Jeunesse Catholique du Pas-de-Calais organise, pour le dimanche 13 et le lundi 14 juillet, une excursion à Paris, à prix très réduits.

On partira d'Arras, le dimanche 13 juillet, à minuit 30, pour arriver à Paris à 4 h. 50 du matin. A travers les grands boulevards et les Halles, le groupe, conduit par des encoudes de jeunes Parisiens, se rendra à Notre-Dame où la messe sera célébrée ; Mgr Péchenard, recteur de l'Institut Catholique, prononcera une allocution. Puis, guidés par des membres du Comité central de la Jeunesse Catholique et du Sillon, les excursionnistes, par groupes de huit, visiteront le Louvre, les Tuileries, Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, le Palais-de-Justice, la Morgue. A onze heures et demie, dîner de famille, présidé par M. François Coppée, de l'Académie française. L'après-midi, visite de St-Sulpice, du Luxembourg, du Panthéon, du Jardin des Plantes. Le soir, dîner, où assisteront plusieurs jeunes députés, puis réception par le Comité central de l'Association de la Jeunesse Catholique. Le Nonce apostolique, Son Exc. Mgr Lorenzelli, présidera cette réunion.

Le lendemain, lundi, on ira à Montmartre ; messe au Sacré-Cœur, par Mgr Durfort, puis visite de la Basilique (le dôme, la crypte, la « Savoyarde »). Par le Parc Monceau, les Champs-Elysées et le Bois de Boulogne, on gagnera Longchamps, où des places excellentes sont assurées pour la revue. Retour à Paris, par bateau-mouche réservé. Le soir, banquet, sous la présidence de l'amiral de Cuverville et de plusieurs généraux. Enfin, à huit heures, réception dans les nouveaux locaux du « Sillon », par les membres des Cercles d'études de Paris. A travers la capitale illuminée, on se rendra à la gare du Nord, d'où le train spécial partira à minuit pour être à Arras à 4 h. 15.

Et tout cela, pour le prix de 21 francs.

Les voyageurs qui voudraient simplement bénéficier du train spécial, paieraient 11 francs (Arras-Paris et retour). Ceux qui désirent bénéficier de l'organisation, mais assurer eux-mêmes leurs repas et leur logement, paieront 13 francs.

Les membres des groupes de Jeunesse de Roubaix, Tourcoing et environs, sont invités à assister à cette excursion. Une réduction de 50 p. c. leur sera accordée pour rejoindre le train spécial. Tout membre qui en amènera cinquante autres reçoit un billet gratuit.

Les adhésions seront reçues jusqu'au 1er juillet, chez M. R. Derrenmeaux, président du groupe de Roubaix, à la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue. Une circulaire spéciale avec détails précis sera envoyée aux excursionnistes.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — Institution des Sourds-Muets et des jeunes Aveugles de Rondhan. — Nous rappelons que c'est dimanche 29 courant, de trois heures et demie à sept heures que la fête annuelle de bienfaisance aura lieu dans les jardins de l'Institution. On sait que la Grande-Harmonie de Roubaix donnera un grand concert à cette fête. Nous notons encore au programme une désopilante comédie, des monologues, chansonnettes. Les jeunes sourds-muets, sous la direction de leur dévoué professeur M. Gillin, donneront une séance d'exercices de gymnastique avec accompagnement de musique par les aveugles. — Le prix d'entrée est fixé à 0 fr. 50 centimes. — Voici les morceaux qui seront exécutés par la Grande-Harmonie : 1. Allegro militaire. — 2. Peter Schmoll, ouverture (Weber). — 3. La Fille du Régiment (Donizetti). — 4. Sigurd Jorsalfar, prélude, intermezzo et marche) (Grieg). — 5. Concerto pour clarinette, M. P. Fournier (Weber). — 6. a). Menuetto ; b). Carillon de l'Arlésienne (Bizet). — 7. Manon Massenet). — 8. Les P'tites Michu (Messager).

—— Les concerts publics. — Voici le programme des concerts qui seront donnés par la « Concordia-Harmonie » le dimanche 29 juin, à cinq heures, au Parc Barbieux, et le jeudi suivant, à neuf heures, place de la Liberté :

Première partie : 1. Marche des Cadets de Gascogne, X. — 2. Ouverture des Francs-Juges (Berlioz). — 3. Merle moqueur, polka pour piston, soliste : M. E. Harinkouck (Labolé). — 4. Fantaisie-Ballet (L. Montagne).

Deuxième partie : 5. Le Cœur et la Main, fantaisie sur l'Opéra-comique de Ch. Lecocq. — 6. La Chanson du Nids, fantaisie polka pour deux clarinettes et petite flute, solistes : MM. Léusson, Gillies et Barty, (Buot). — 7. Espana, grande valse (Chabrier).

CROIX. — Un concert sera donné aujourd'hui dimanche, à quatre heures, par l'Harmonie municipale, sur la place Ronde, rue de la Malcellerie.

Accords de pianos M. Leclercq, 15, rue de Valmy, Roubaix.

CAFÉ PHILÉMON, *rue Pierre-Motte, Roubaix*
LARDINOIS, Successeur
Grande salle pour sociétés, réunions fêtes, noces, banquets. Prix modérés.
CONSOMMATIONS DE 1er CHOIX

HARPE CHROMATIQUE SANS PÉDALES
Une Invention. — Un début. Améliorations. — Succès éclatant

Cette harpe inventée par M. Lyon en 1894 et réalisée d'une façon pratique en 1897, fut adoptée par les principaux conservatoires français. A l'étranger, toutes les capitales et les villes principales sont en possession d'une classe de harpe sans pédales.

Nous devons d'abord citer le Conservatoire royal de Bruxelles, dirigé par l'illustre Gévaert, ce savant renommé, qui, des premiers, adopta, avec enthousiasme, la nouvelle harpe. « Félicitons chaleureusement l'heureux inventeur M. Lyon. Voilà enfin, dit-il la réalisation rêvée qui met cet instrument divin à la porté de tous ; qui nous donnera des artistes pour nos concerts et orchestres symphoniques. Votre harpe, Monsieur Lyon, manque encore de souplesse, mais chacun apportera sa pierre à l'édifice et, avant peu, nous aurons un instrument parfait. »

Le Maître avait prédit juste : d'amélioration en amélioration, l'instrument idéal existe.

Le succès s'impose ; il a été éclatant au dernier concours de harpes au Conservatoire de Bruxelles. La Nouvelle Harpe chromatique Pleyel a obtenu un premier prix avec distinction, deux seconds prix également avec distinction et deux premiers accessits, alors que l'ancienne harpe à pédales n'a obtenu que deux seconds prix, dont un seul avec distinction.

Cette énumération dispense de tout commentaire.

NOTA. — Pour tous renseignements, s'adresser chez M. J. Marcelli, représentant de la maison Pleyel, 3, rue du Bois, Roubaix.

Vente et location de pianos et harpes chromatiques Pleyel. 9110d

LES ÉTABLISSEMENTS CONGRÉGANISTES FERMÉS

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que, s'appuyant sur l'interprétation abusive et illégale du Conseil d'Etat, M. Combes venait d'ordonner la fermeture des établissements congréganistes ouverts depuis la promulgation de la loi sur les associations, alors même que les congréganistes sont occupés à titre d'employés, d'infirmiers ou d'instituteurs et payés comme tels dans des établissements possédés par des particuliers ou des Sociétés.

Cette jurisprudence extraordinaire à laquelle n'a pas été étranger l'illustre Jaurès, contrevient de plus Mme Humbert, a pour conséquence d'annuler la liberté de l'enseignement et la liberté de la charité, en empêchant des congréganistes d'être engagés désormais pour diriger des écoles et des hôpitaux.

Près de trois cents établissements viennent ainsi d'être fermés d'un trait de plume. Dans le Pas-de-Calais et la Somme, il n'en est pas aucun.

Dans le Nord, l'« Officiel » note les Frères des écoles chrétiennes pour deux maisons, l'une à Dunkerque, 33, rue du Mûrin, et l'autre à Saint-Sauveur, arrondissement de Dunkerque. Dans l'Aisne, nous trouvons les Sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours, de Chauny, pour une maison à Beaurevoir, et les Filles de la Charité pour une maison à Saint-Quentin, 35, rue Guillerman.

Comme avec la nouvelle loi, les congrégations même reconnues sont sous le coup d'une suppression immédiate par simple décret en Conseil des ministres, aucune protestation juridique n'osera se produire et l'odieuse jurisprudence s'établira sans même que les intéressés aient essayé de se défendre.

PLAQUES, PELLICULES PAPIERS *Photographiques* **JOUGLA**
NORD

DANS LA GENDARMERIE. — Petites réformes qui feront plaisir aux gendarmes. Par ordre ministériel, paru à l'« Officiel », les gendarmes à cheval ne porteront plus les grandes bottes que pour les revues de parade, les inspections ou le service extraordinaire. Elles seront remplacées dans le service journalier par des molletières.

Tous les gendarmes à cheval et à pied, ne porteront les aiguillettes que dans la résidence ; elles sont supprimées pour le service extérieur et le service en campagne.

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE WAGNONVILLE-DOUAI. — Les examens d'admission auront lieu au siège de l'Ecole, le mardi 29 juillet, à neuf heures du matin. Les candidats sont invités à adresser leur dossier au directeur de l'Ecole avant le 25 juillet, et les demandes de bourse avant le 10 juillet. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Manteau, directeur de l'Ecole.

UNE FILLETTE BRULÉE VIVE A GOGNIES-CHAUSSÉE. — Tandis que les époux Dugrain étaient occupés dans les champs, leurs deux fillettes : Sidonie, cinq ans, et Julia, sept ans, étaient restées seules à la maison. Du bois incandescent se trouvait dans un four, autour duquel jouaient les enfants. Sidonie ayant saisi un brandon que son aînée voulut lui prendre, le feu se communiqua à ses vêtements. En un clin d'œil, elle fut entourée de flammes. Lorsque des secours arrivèrent, la fillette était morte.

MAISON HANTÉE A ESTAIRES. — Serait-ce une série ? Après Annœullin, il n'est bruit à Estaires et dans les environs que de certains faits extraordinaires qui se passeraient dans une maison habitée par M. Guise-Capelle, cultivateur au hameau du Doulieu. Cette maison serait hantée et recevrait la visite d'esprits plus ou moins frappeurs. On raconte que les propriétaires de ladite maison se sont vus tellement ennuyés par les esprits qu'ils en sont comme hébétés.

C'est ainsi que s'ils allument un luminaire quelconque, celui-ci s'éteint immédiatement : à certains moments, les portes s'ouvrent et se ferment toutes seules ; le chien de garde hurle et se trouve être à la fois au grenier et à sa niche ; le fermier reçoit dans le dos des projectiles de toutes sortes, tec., etc. Voilà qui n'est pas banal !

UNE AFFAIRE D'ESPIONNAGE A DOUAI. — Le parquet de Douai vient d'être saisi d'une tentative d'espionnage, qui vient d'être découverte, et dont l'auteur serait un officier allemand.

Cet individu, qui cachait sa véritable identité sous le nom de Leroy, avait essayé d'obtenir un spécimen des balles nouvelles, en cours de fabrication et dont le modèle est tenu secret. C'est par l'intermédiaire d'un cabaretier, dont il espérait tirer d'utiles renseignements, que l'affaire a été connue.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. Décottignies, curé de Villeneuve-en-Couchies, est nommé doyen-curé de Lecelles.

EXPOSITION DE LILLE
Au Palais des Arts Libéraux, on admire la jolie installation, à la fois pratique et humoristique des **GALERIES LILLOISES (Une Cuisine).** 57566

TENTATIVE D'ASSASSINAT A MERVILLE

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un malfaiteur a pénétré dans la demeure de Mme veuve Acquart, 80 ans, rentière au hameau du Régnier-Leclair, à Merville, et dans le but de la voler, a tenté de l'assommer, ainsi que sa demoiselle de compagnie.

Voici dans quelles circonstances s'est accomplie cette tentative criminelle :

Le malfaiteur, après avoir escaladé le mur d'enclos, brisa un carreau de vitre et s'introduisit dans la chambre à coucher de Mme Acquart.

Sans donner à la vieille dame le temps de crier, il lui asséna, sur la tête et le corps, plusieurs coups d'un gros bâton.

La demoiselle de compagnie, couchée dans une chambre voisine, accourut au bruit. Elle reçut elle-même plusieurs coups de gourdin, puis le misérable l'entraîna, à demi assommée, et l'enferma dans une autre pièce de la maison.

Alors se croyant sûr de n'être plus dérangé, il allait visiter les meubles. Mais la demoiselle de compagnie, revenue à elle, appelait à l'aide. Des voisins accouraient, et le cambrioleur n'eut que le temps de s'enfuir à travers champs.

Les premiers soins furent donnés aux victimes, que l'on trouva fortement contusionnées. Puis la gendarmerie fut prévenue.

M. Pruvost, brigadier, descendit sur les lieux et commença son enquête.

Aussitôt les soupçons se portèrent sur un ouvrier agricole qui était sans travail depuis quelques jours et qui avait été aperçu la veille dans les environs.

Les gendarmes de Merville ne tardèrent pas à apprendre que cet individu, nommé Eugène Grave, né à Estaires le 17 mai 1873, était un vagabond de la pire espèce, et qu'il s'était enfui dans la direction de Bailleul.

Deux d'entre eux s'embusquèrent à proximité de la maison de ses parents qui habitent le hameau de Outtersteene, près de Bailleul, pensant qu'il allait venir s'y réfugier.

Cette nuit, à minuit, le misérable s'apprêtait à franchir le seuil du domicile paternel lorsque les représentants de la loi, surgissant tout à coup, mirent la main sur lui et l'emmenèrent à la gendarmerie de Bailleul, où il passa les aveux les plus complets.

Samedi, vers deux heures, le parquet d'Hazebrouck est descendu à Merville et s'est dirigé immédiatement vers le hameau du « Régnier-Leclair », où le bandit, solidement garrotté, a été confronté avec ses deux victimes.

PAS-DE-CALAIS

UN ACCIDENT MORTEL A BULLY-GRENAY. — Un ouvrier mineur, Charles Mouut, âgé de 37 ans, a été atteint par des pierres projetées à la suite de l'explosion d'une cartouche. La mort a été instantanée.

BELGIQUE

DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS. — Nous avons, il y a quelques semaines, annoncé le départ pour Carlsbad de M. de Trooz, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, qui s'y était rendu pour soigner sa santé fort ébranlée à la suite des événements d'avril dernier. On peut annoncer pour la semaine prochaine le retour en Belgique de M. de Trooz. Il fera probablement pendant quelques semaines la navette entre Bruxelles et Blankenbergue, où il continuera sa cure. Puis il partira probablement pour la Suisse. La fournée des nominations annuelles dans l'enseignement aura lieu avant ou après ce voyage en Suisse. MILES.

LA PASTEURISATION DES PRODUITS DU LAIT. — Le Congrès national de laiterie qui vient d'avoir lieu à Bruxelles a adopté, nous l'avons dit, le vœu de voir rendre obligatoire par une loi la pasteurisation à 90 degrés des crèmes et des sous-produits du lait, dans toutes les laiteries qui travaillent le lait de plusieurs cultivateurs, la destruction des boues de centrifuges par le feu ou par un agent chimique énergique et la désinfection journalière, par l'eau bouillante, des ballons servant au transport du lait. Certes, ces mesures ne peuvent qu'être éminemment bienfaisantes au point de vue hygiénique et il en a été parlé l'année dernière, au Sénat, au cours de la discussion du budget de l'agriculture. Si elles étaient généralement observées, elles amélioreraient la qualité des beurres et augmenteraient même légèrement peut-être le rendement obtenu. Aussi, doit-on espérer que la pasteurisation sera appliquée dans le plus grand nombre d'établissements possible. Toutefois, avant de la rendre obligatoire, comme on l'a fait en Danemark, où les grandes laiteries à vapeur détiennent pour ainsi le monopole de la production du beurre, il y aurait lieu d'examiner, semble-t-il, si pareille obligation permettrait encore à nombre de petites laiteries de fonctionner. Le législateur ne saurait être, à cet égard, assez prudent, et s'il se décide à légiférer en pareille matière, du moins devra-t-il le faire de manière à respecter tous les intérêts en cause. La question a d'autant plus d'importance, qu'en 1900 notre exportation beurrière s'est élevée à 2.619.565 kilogrammes, contre une importation de 3.632.351 kilogrammes, soit 1.012.788 kilogr. d'excédent à notre détriment.

Les « Boerenbonden » flamands viennent à leur tour d'examiner à Louvain ces jours-ci la même question et après des débats approfondis, ils se sont énergiquement prononcés contre la pasteurisation obligatoire. Ils voient dans celle-ci un moyen pour la grande industrie beurrière de supprimer indirectement la petite, la véritable industrie agricole. LIBER.

LE RELEVÉ DE LA POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1901. — Naissances et entrées, 657.446 ; décès et sorties, 530.995. Population totale au 31 décembre 1901, 6.799.999 ; excédent sur le total du 31 décembre 1900, 106.451.

Population par province : Anvers, 836.259 ; Brabant, 1.292.118 ; Flandre-Occidentale, 817.851 ; Flandre-Orientale, 1.045.007 ; Hainaut, 1.157.890 ; Liège, 835.807 ; Limbourg, 244.550 ; Luxembourg, 221.034 ; Namur, 319.483. L'arrondissement de Tournai compte 156.008 ; celui de Courtrai, 196.954.

DRAME A BRUXELLES. — Deux jeunes gens, les nommés Pierre Van der Bist et Marie Thaeïst, âgés respectivement de 20 et 22 ans, devaient se marier la semaine prochaine. Hier soir, ils s'étaient rendus ensemble en ville pour faire des emplettes en vue de leur mariage. Au retour, au moment où la jeune fille allait franchir le seuil du domicile paternel, Van der Bist sortit un revolver de sa poche et fit feu sur sa fiancée.

Croyant l'avoir tuée, le meurtrier dirigea son arme sur lui-même et se logea une balle dans la tête. Transportés à l'hôpital Saint-Pierre, on leur donna les premiers soins, mais on croit qu'ils ne passeront pas la journée. Le Parquet, prévenu d'urgence, a fait une descente sur les lieux du drame, mais n'a pu procéder à aucun interrogatoire.

MENIN

NOMINATION DANS L'ARMÉE. — M. Debrauwer, adjudant à l'école régimentaire du 4e régiment de ligne à Menin, est nommé sous-lieutenant au 7e régiment de ligne à Anvers.

LA FOIRE SAINT-JEAN. — C'est aujourd'hui dimanche 29 juin qu'a lieu la célèbre ducasse de Menin. A cette occasion la procession de Saint-Jean — renommée à juste titre à plus de vingt lieues à la ronde — fera sa sortie annuelle. Elle ne manquera pas, comme d'habitude, d'attirer dans les murs de la petite ville une foule considérable d'étrangers. Le champ de foire offre, plus que jamais, des attractions diverses.

COURTRAI

LE CONSEIL COMMUNAL se réunira, demain lundi, 30 juin 1902, à six heures du soir, à l'Hôtel de Ville. Ordre du jour : 1. Concession de terrain au cimetière. — 2. Construction de maisons ouvrières. — 3. Bureau de bienfaisance : vente de terrain. — 4. Hospice civils : vente de terrain à Cuerne ; demande de crédits supplémentaires. — 5. Mont-de-Piété : compte 1901. — 6. Convention avec la Société de la Halle courtraisienne. — 7. Demande de crédits supplémentaires. — 8. Démission d'agents de police. — 9. Nomination d'agents de police.

COMITÉ DE PATRONAGE. — M. L. Bekaert, industriel à Sweveghem, est nommé membre du Comité de patronage des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance de l'arrondissement de Courtrai, en remplacement de M. Haeck, décédé.

MOUSCRON

LE CONSEIL COMMUNAL se réunira, mercredi prochain, 2 juillet, à six heures du soir, à l'Hôtel de Ville. Ordre du jour : 1. Approbation du procès-verbal d'adjudication des travaux de construction d'aqueducs, rue de la Bouverie et rue du Beau-Chêne. — 2. Approbation du procès-verbal d'adjudication des travaux d'agrandissement de l'usine à gaz et d'extension de la canalisation. — 3. Rôle d'abonnement communal pour l'exercice 1902 ; formation définitive.

COURSES HIPPIQUES. — Ainsi que nous l'avons annoncé, des courses hippiques auront lieu, aujourd'hui dimanche, à trois heures, à l'Hippodrome de la Marlière. Espérons que cette fois, le temps se mettra de la partie.

LA MOUSCRONNOISE. — C'est aujourd'hui dimanche qu'un groupe de la société de gymnastique « la Mouscronnoise », établie au Carole ouvrier Saint-Joseph, se rendra au concours national de Berchem-lez-Anvers. Nous souhaitons aux vaillants gymnastes bon succès.

TOURNAI

AU CONSERVATOIRE. — Encore une Tournaisienne parmi les lauréats des concours : Mlle Elvire André, une débutante, obtient un premier accessit au concours de piano.

GARDE CIVIQUE. — M. le capitaine-adjudant-major Léon Masquelier, reçoit les inscriptions des gardes qui désirent participer au grand concours de tir qui aura lieu à Bruxelles, les 13, 14, 15, 20, 21, 22, 27, 28, 29 juillet, 3, 4, et 5 août, de neuf heures du matin à midi et demi, et de deux heures à sept heures.

SERVICE PHARMACEUTIQUE. — Dimanche 29 juin, de midi à dix heures, seront ouvertes les pharmacies de MM. Compagnon, quai Saint-Brice ; Delobe, Grande-Place, et Renno, rue Saint-Jacques.

CONCERT AU PARC du dimanche 29, à midi, par la musique du 1er régiment de chasseurs à cheval, directeur M. Linette. Programme : 1. Grande marche de Tannhauser. — 2. La Puteuseuse, polka lente. — 3. Transcription sur Cavalleria Rusticana. — 4. La princesse des Canaries, fantaisie. — 5. Par un beau clair de lune, grande valse.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 28 juin. — Président, M. Simons, juge. — 8 jours avec sursis de 5 ans à Sausses Maurice, 42 ans ; Bilouet Gustave, 28 ans ; Dubourt Joseph, 36 ans ; Delfosse Pierre, 52 ans, ouvriers mineurs, pour atteinte à la liberté du travail pendant les troubles d'avril dernier. — 150 fr. d'amende et 750 fr. ou 15 jours pour droit fraudé, à Pachy Jules, cabaretier à Tourcoing, pour avoir vendu du genièvre sans avoir acquitté la taxe légale. — 2 mois et 26 francs à Médavaere Charlotte, couturière à Tournai, pour vol de 120 francs au préjudice de J.-B. Cateliers. — 26 francs à Cloval Henri, 54 ans, tailleur de pierres à Péronnes, pour délit de pêche. — 8 jours et 300 francs avec sursis à Vallée Casimir, marchand de chiffons à Escanaffles, pour braconnage. — 50 francs avec sursis à Delvaux Emile, 48 ans, cordonnier à Ath, pour vol de pigeons ; 52 francs à Menu Oscar, journalier, à Antoing, pour coups et port d'arme prohibée. — 300 francs à Vanderstraeten Pierre, 32 ans, et 50 francs à Roye Emile, 24 ans, domestiques à Pecq, pour délit de chasse. — Pour atteinte à la liberté du travail, les 15 et 16 avril dernier, 10 jours à Donnez Clément, charpentier, et 6 jours à Mercier François, 28 ans, et à Lemoine Emile, 37 ans, journaliers à Wiers. Les peines sont conditionnelles. — 300 francs à Vanderstraeten Pierre, 31 ans, domestique à Anseghem, pour faits de chasse à Pecq. — 3 ans, 6 mois de prison, 5 ans d'interdiction pour faits de mœurs à Jorwitz Jean, 41 ans, ce vagabond, arrêté la semaine dernière par la gendarmerie de Templeuve, dans les circonstances que nous avons rapportées.

SAINT-LÉGER

UN VOL ET TROIS TENTATIVES DE VOL. — L'audace des voleurs ne connaît vraiment plus de bornes. Dans la nuit de vendredi à samedi, deux petites meules de foin, appartenant à M. J. Sprit, fermier, au Petit-Lannoy, et d'une valeur approximative de 20 francs, ont été enlevées. Les malfaiteurs ont, en outre, essayé de pénétrer chez M. Ervin Bruno, près du Pont, chez M. Edmond Lejeune, et chez M. Firmin Briet, à la Place, mais, partout, ils ont été entendus et dérangés dans leur besogne. La gendarmerie de Pecq a ouvert une enquête.

A ce sujet, M. le Bourgmestre de Pecq nous prie de publier la note suivante : « Depuis quelque temps, de nombreux vols, dont plusieurs avec effraction, ont été constatés dans notre commune et aux environs. Un service de patrouille par la garde civique non active est organisé sur la réquisition du Bourgmestre de St-Léger. Tout individu arrêté, dont l'identité ne sera pas bien établie, sera conduit à la gendarmerie et poursuivi pour vagabondage. Il est désirable que pareille mesure soit prise dans toutes les communes frontières, afin de purger nos environs de ces audacieux cambrioleurs. »

HÉRINNES

UN VOL DE MARCHANDISES A LA GARE D'HÉRINNES. — L'employé chargé du service des marchandises au magasin attenant à la gare, ne fut pas peu surpris, samedi matin, de trouver, ouverte la porte d'entrée, qu'il avait bien fermée la veille. Supposant avec raison que des voleurs s'y étaient introduits, il avertit le chef de gare, qui alla aussitôt vérifier les colis. Il constata d'abord la disparition d'un ballot de 23 kilos de tissu de velours, d'une valeur de 60 francs environ, et adressé à M. Mouton, négociant à la Place. Les malfaiteurs, après avoir gobé dix-huit œufs qui se trouvaient dans un panier, avaient ouvert plusieurs autres colis ; mais ne trouvant probablement pas les marchandises à leur convenance, ils n'avaient rien pris. On croit qu'ils ont dû pénétrer dans le magasin après en avoir fracturé la porte.

— Dans la même nuit, les mêmes individus sans doute, ont tenté de s'introduire chez M. Mouton, tailleur d'habits. Déjà, ils avaient brisé un carreau de la fenêtre, au moyen d'une toile d'emballage enduite de glu, lorsque M. Mouton, attiré par le bruit, se leva. Aussitôt, les malfaiteurs prirent la fuite. Quand le tailleur arriva à la porte de son magasin, il les vit disparaître et tira dans leur direction plusieurs coups de revolver sans toutefois les atteindre.

La gendarmerie de Pecq s'est rendue, samedi matin, à Hérinnes, pour ouvrir une enquête sur ces deux affaires.

PECQ

UN VOL DE LAPINS. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs ont pénétré dans le clapier de Mme veuve Julien Devos, après en avoir fracturé la porte au moyen de pesées, puis ils ont pris deux lapins. La gendarmerie de Pecq, informée, a ouvert une enquête.

BULLETIN COMMERCIAL

du samedi 28 juin 1902

LAINES

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing PRÉCÉD.	JOUR	ANVERS PRÉCÉD.	JOUR	LAINES brutes LE HAVRE PRÉCÉD.	JOUR
JUIN..... 1902	..../..	—/—	..../..	..../..	140.50	140.50
JUILLET.. ...	4.85 /.	4.85 /.	4.75 /.	4.75 /.	140.50	140.50
AOUT.....	4.85 /.	4.85 /.	4.75 /.	4.75 /.	141.50	141.50
SEPTEMBRE...	4.87 1/2	4.87 1/2	4.77 1/2	4.77 1/2	142.50	142.50
OCTOBRE	4.90 /.	4.90 /.	4.77 1/2	4.77 1/2	143. .	143. .
NOVEMBRE....	4.90 /.	4.90 /.	4.80 /.	4.80 /.	143.50	143.50
DÉCEMBRE...	4.90 /.	4.90 /.	4.80 /.	4.80 /.	144. .	144. .
JANVIER..1903	4.90 /.	4.90 /.	4.82 1/2	4.82 1/2	144.50	144.50
FÉVRIER.....	4.90 /.	4.90 /.	4.82 1/2	4.82 1/2	145.50	145.50
MARS.....	4.92 1/2	4.92 1/2	4.83 1/2	4.83 1/2	147. .	147. .
AVRIL.....	..../..	..../..	4.85 /.	4.85 /.	147.50	147.50
MAI.....	..../..	..../..	4.85 /.	4.85 /.	148.00	148. .

ROUBAIX-TOURCOING. 28 juin. — Sans affaires.

LE HAVRE, 28 juin. — (Par dépêche.) — Le marché est calme, sans changement. Ventes nulles.

ANVERS, 28 juin. — (Par dépêche.) — Le marché est calme. On a traité : Sur juillet, 10.000 kilos ; janvier, 5.000. — Total, 15.000 kilos.

COTONS

LE HAVRE, 28 juin. — (Par dépêche.) — Ouverture. — Le marché est soutenu. Ventes, 1.400 balles. On cote : juin, 57.25 ; juillet, 56.57 ; août, 56.25 ; septembre, 55.75 ; octobre, 52.75 ; novembre, 50.87 ; décembre, 50.25 ; janvier, 50.12 ; février, 49.87 ; mars et avril, 49.62 ; mai, 49.50. En disponible : 200 balles New-Orléans, de 60.00 à 61.00. Fully middling à 60.00 ; midi, hausse 1/8. Bourse fermée à midi.

—×—

FOURMIES, 26 juin. — Laines brutes. — Les prochaines enchères de Londres, fixées au 6 juillet, comprendront 217.000 balles contre 326.000 balles offertes l'année dernière à pareille époque. — Laines peignées. — Les affaires ont continué d'être assez calmes durant cette quinzaine ; néanmoins, les détenteurs tiennent bien leurs prix. — Façon de filature. — L'alimentation reste abondante et les cours sont très fermes. — Fils. — Il se traite journellement quelques affaires à prix bien soutenus. D'importantes propositions de commissions à livrer sont faites pour l'exportation. — Tissus. — On se trouve actuellement entre deux saisons ; celle d'hiver, qui touche à sa fin, les suppléments d'ordres ayant été peu importants, et la saison d'été 1903 pour laquelle l'échantillonnage est poussé activement.

— Condition publique des laines, soies et cotons. — Relevés comparatifs bi-mensuels du 12 au 25 juin inclus.

1901 : Laine peignée, 180.700 k. 40 ; laine filée, 204.165 k. 80 ; ensemble, 384.866 k. 80. Décreusages, 6 ; titrages, 735.

1902 : Laine peignée, 78.650 k. 30 ; laine filée, 144.105 k. 50 ; ensemble, 222.755 k. 80. Décreusages, 6 ; titrages, 556.

VENTES PUBLIQUES DE LAINES
de Roubaix-Tourcoing

ROUBAIX. — M. Emile Nys, courtier-juré, rappelle que ses ventes auront lieu, à la Bourse de Roubaix, les jeudi 3 juillet, à onze heures un quart du matin, et vendredi 4, à dix heures et demie du matin. La première vente comprendra 10.000 kil. laines de France, en toisons, de la nouvelle tonte ; 40.000 kil. de blousses ; 60.